

**CONSEIL DE LA VILLE**

**AVIS DE PROPOSITION**

Séance du 2 février 2015

- ATTENDU QUE** la Ville a lancé une stratégie de développement économique en 2011 en vue de favoriser le démarrage d'entreprises et réunir les conditions gagnantes pour les faire croître;
- ATTENDU** le rôle important joué par le CLD de Québec dans la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville;
- ATTENDU** la fermeture du CLD de Québec et son remplacement par une escouade temporaire dédiée à la réalisation du mandat de développement local et du soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire de l'agglomération de Québec;
- ATTENDU** le contexte économique actuel dans la région de Québec caractérisé par la diminution des mises en chantier, l'augmentation du taux de chômage et la diminution du nombre d'emplois;
- ATTENDU** la fermeture de nombreux commerces en 2014 et au début de l'année 2015 entraînant la perte d'emplois à Québec;
- ATTENDU QUE** la taxation non-résidentielle a augmenté de 11,3% depuis 2011;
- ATTENDU QUE** le développement économique de la Ville de Québec doit se traduire par la progression de la richesse collective, la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, le tout dans un milieu vivant, animé, attrayant et respectueux de l'environnement (Stratégie de développement économique de la Ville);
- ATTENDU QUE** la Ville doit être à l'affût des grandes tendances de l'environnement socio-économique, notamment au niveau de l'économie, de l'habitation et du marché immobilier (Plan d'affaire 2006-2008 du Service du développement économique);
- IL EST PROPOSÉ QUE** la Ville de Québec revoie sa stratégie de développement économique en intégrant les éléments suivants :
- a) des mesures concrètes visant à offrir de meilleures conditions fiscales aux entreprises;
  - b) des mesures visant à minimiser l'impact des travaux d'infrastructure sur les commerces;

c) un soutien accru aux entrepreneurs par une structure d'accueil, telle que celle mise en place par le CLD de Québec;

d) la participation et l'implication des acteurs locaux dans les processus décisionnels;

e) un arrimage avec les objectifs du Plan d'action concertée sur l'économie et l'emploi (PLACÉE) du CLD, tels que le développement des artères commerciales de proximité, le développement d'une offre touristique régionale axée sur l'histoire et le patrimoine et la pérennité des organisations culturelles.

**Proposé par :** Monsieur Paul Shoiry, conseiller municipal du district Saint-Louis – Sillery, Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap Rouge

**Appuyé par :** Monsieur Yvon Bussièrès, conseiller municipal du district Montcalm-Saint-Sacrement, Arrondissement La Cité–Limoilou

**Appuyé par :** Madame Anne Guérette, conseillère municipale du district Cap-aux-diamants, Arrondissement La Cité-Limoilou

---

Paul Shoiry, conseiller municipal  
Ville de Québec  
District Saint-Louis - Sillery  
Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap  
Rouge

---

Yvon Bussièrès, conseiller municipal  
Ville de Québec  
District Montcalm - Saint-Sacrement  
Arrondissement de La Cité–Limoilou

---

Anne Guérette, conseillère municipale  
Ville de Québec  
District du Cap-aux-diamants  
Arrondissement de La Cité-Limoilou